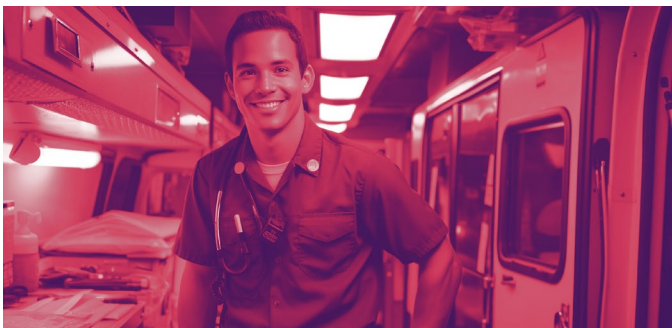




Cap sur les Métiers et l'Emploi



Les métiers du sanitaire



Définition

Prendre soin des autres dans les actes du quotidien, les soutenir dans les différentes étapes de leur vie : les métiers du sanitaire visent à accompagner et à délivrer les soins dans les situations d'altération de la santé physique et psychique, en situation aiguë comme chronique, d'une personne et/ou d'un groupe de personnes.

Cette filière, riche d'une grande variété de métiers centrés vers l'humain, constitue une véritable mine d'emplois, accessibles à tous les niveaux de formation.

Exemples de métiers exercés :

Aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, audioprothésiste, cadre de santé, diététicien, ergothérapeute, infirmier, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, opticien-lunetier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, préparateur en pharmacie hospitalière, psychomotricien, technicien de laboratoire...

Le saviez-vous ?

Les infirmiers et les aides-soignants représentent près de deux tiers des effectifs des métiers du sanitaire.

Conditions de travail

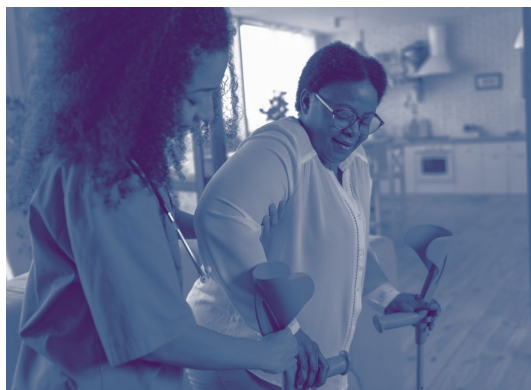
9 emplois sur 10 sont en **CDI**.

8 emplois sur 10 sont occupés à **temps complet**.

Les horaires de travail sont définis avec les besoins des personnes, ce qui peut induire du travail sur les fins de semaine, les jours fériés, de nuit, tôt le matin, par roulement et soumis à des astreintes ou garde (notamment pour les infirmiers).

Les métiers les plus concernés par ces horaires atypiques sont :

- ▶ Les ambulanciers.
- ▶ Les aides-soignants.
- ▶ Les infirmiers.
- ▶ Les techniciens médicaux et préparateurs en pharmacie.
- ▶ Les spécialistes de l'appareillage médical.



Où sont exercés ces métiers ?

Les métiers du sanitaire s'exercent **au sein d'établissements de soins ou médico-sociaux, dans le secteur privé ou public, salarié ou libéral**. Ils peuvent s'exercer sur tout le territoire. Il s'agit de métiers « non délocalisables ».

Exemples :

- ▶ *Aide-soignant : hôpital, EHPAD, centre de soins à domicile, accueil de jour.*
- ▶ *Infirmier : hôpital, clinique, maison de santé, établissements médico-sociaux, libéral à domicile.*
- ▶ *Masseur-kinésithérapeute : hôpital, libéral.*

Salaire net indicatif (médian*)



- ➔ Aide-soignant : 1 500 €
- ➔ Infirmier : 2 000 €
- ➔ Masseur-kinésithérapeute, préparateur en pharmacie : 1 900 €

*La moitié des professionnels gagne plus, l'autre moitié gagne moins. Ces informations sont toujours à considérer avec précaution.

Données 2017-2019. Pour comparaison, le SMIC en 2019 était de 1 204 € (1 398 € en 2024).

Qui exerce ces métiers ?

- ✓ Plus de **8 emplois sur 10** sont occupés par des **femmes**, mais ces métiers sont aussi ouverts aux hommes.
- ✓ **Âge moyen : 41 ans**

Évolutions professionnelles les plus fréquentes

- ▶ Agent de services hospitaliers vers aide-soignant.
- ▶ Aide-soignant vers auxiliaire de puériculture ou infirmier.
- ▶ Auxiliaire de puériculture vers éducateur de jeunes enfants.
- ▶ Infirmier vers une spécialisation (bloc opératoire, puériculture) ou cadre de santé.

A noter : les diplômes d'Etat d'Aide-soignant, d'Auxiliaire de puériculture, d'Infirmier de bloc opératoire, de Préparateur en pharmacie hospitalière et d'Ergothérapeute peuvent être obtenus via une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Recrutement

Du fait de l'allongement de la durée de vie et de l'apparition de maladies nouvelles, la population a de plus en plus recours aux professionnels du soin. Il existe d'importants besoins en recrutement, à des niveaux allant jusqu'au bac+5. Pour certains, les employeurs éprouvent des difficultés de recrutement, offrant ainsi de nombreuses opportunités d'emplois : **aides-soignants, infirmiers, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, masseurs-kinésithérapeutes, spécialistes de l'appareillage médical...** laissant parfois des postes vacants.

Coté activité, les secteurs de la **gériatrie** (notamment les EHPAD) et du **handicap** recrutent le plus.

Un taux d'emploi* de 95 % est enregistré pour les diplômés d'Etat du sanitaire, allant même jusqu'à 100 % pour certaines formations : Ambulancier (DEA), Audioprothésiste (DE), Infirmier de bloc opératoire (IBODE), Infirmier puéricultrice (DEIP), Manipulateur en électroradiologie médicale (DEMERM), Orthophoniste, Orthoptiste.

*7 mois après la sortie de formation

